

## 1. Urbanisme et paysage

- **PLU et droit à construire :** Nous partageons votre préoccupation concernant les droits à construire encore trop importants. Notre volonté est d'engager une révision ciblée du PLU voté en décembre 2025 pour abaisser l'emprise au sol autorisée sur les parcelles du Pyla. L'objectif est de stopper la division parcellaire qui dénature l'esprit des lieux.
- **Respect des règles :** Les manquements (abattages, minéralisation, non-respect des permis) sont intolérables. Nous renforcerons le service municipal de l'urbanisme en recrutant des agents assermentés dédiés au contrôle sur le terrain. Les infractions feront systématiquement l'objet de procès-verbaux transmis au Procureur, avec obligation de remise en état.
- **Renouvellement des pins :** L'identité du Pyla, c'est la forêt. Nous soutiendrons financièrement et logistiquement votre projet de replantation. Nous mettrons également en place une obligation de replantation d'au moins deux arbres d'essence locale pour tout arbre abattu lors de travaux.

## 2. Dune et Campings

- **Reconstruction des campings :** Les incendies de 2022 ont été un drame, mais la reconstruction s'est faite au mépris des règles paysagères et environnementales (bétonisation, murs de soutènement). L'État de droit doit s'appliquer à tous, y compris aux grands exploitants touristiques. Au responsabilité, nous prendrons des arrêtés interruptifs de travaux pour toute construction illégale et j'exigerai la destruction des aménagements non régularisés (notamment le béton) avant la saison 2026. Nous prôtons un retour strict à l'hôtellerie de plein air intégrée (bois, tentes, démontable).
- **Stationnement et flux vers la Dune :** Le Pyla n'est pas un parking géant. Nous devons endiguer les flux automobiles. Nous proposerons la création de parkings-relais en amont connectés à un réseau de navettes électriques gratuites en haute saison, couplé

à une sécurisation des pistes cyclables. Par ailleurs, nous porterons notre projet de création d'un Tram-Train Gare de La Teste - Cazaux. Dès le début de notre mandat, nous lancerons les études pour une extension de cette ligne vers la Dune du Pilat.

### 3. Plan d'Eau et Patrimoine Maritime

- Vitesse et Jet-Skis : Nous sommes extrêmement favorables à une réglementation plus stricte de la vitesse en juillet et août. Concernant les jet-skis (nuisances sonores, écologiques et dangerosité), nous rejoindrons la position d'Arcachon et du Cap Ferret : nous prendrons un arrêté interdisant la mise à l'eau des jet-skis depuis notre commune en période estivale.
- Pratique de la voile : La voile est la mobilité douce par excellence sur notre Bassin. Nous proposerons une tarification incitative (baisse de la taxe d'occupation pour les dériveurs, tarifs préférentiels pour les corps-morts sans moteur) et nous soutiendrons activement le club de voile local.
- Banc d'Arguin : Arguin est d'abord une réserve naturelle nationale. La protection de la biodiversité (notamment les sternes) doivent primer sur la plaisance à moteur de loisir. Nous militerons pour des zones de mouillage strictement réglementées, limitées et adaptées à la configuration du banc.
- Plages et Eau : Nous ferons retirer les débris dangereux (anciens épis) des plages. Sur la qualité de l'eau, nous soutiendrons massivement le contrat "Fleuve et côtiers". Le problème du Wharf nécessite une rénovation profonde de nos stations d'épuration : au SIBA, nous exigerons l'arrêt de nouvelles constructions tant que le réseau d'assainissement ne sera pas mis aux normes en mobilisant l'ensemble des moyens disponibles.

### 4. Vie Quotidienne et Cadre de Vie

- Locations saisonnières (Airbnb) : La spéculation détruit la vie de quartier. Limiter à 90 jours ne suffit plus. Nous mettrons en place des dispositions fortes pour stopper l'hémorragie des logements.

- Nuisances nocturnes et sécurité : L'hyper-concentration des établissements de nuit au Pyla génère des dérives inacceptables. Nous appliquerons une tolérance zéro : renforcement des patrouilles de police municipale la nuit, fermetures administratives immédiates en cas de dépassement des jauges de sécurité, de nuisances sonores répétées ou de non-respect des normes (suite aux drames récents).
- Chiens sur la plage : Votre proposition de bon sens (accès autorisé uniquement avant 9h et après 20h) est excellente. Elle permet de concilier la propreté de nos eaux, la tranquillité des familles et les besoins de nos animaux de compagnie, sous réserve de maintenir la plage propre. Nous l'appliquerons par arrêté municipal.
- Aménagements locaux : Sur les plans de circulation et l'enfouissement des réseaux, nous nous engageons à consulter l'ADPPM en amont de chaque grand projet. La co-construction sera la règle de notre mandat.